



## Communiqué

Date: 27.06.2018

# La Confédération prévoit un excédent de 1,3 milliard au budget 2019

Lors de sa séance du 27 juin 2018, le Conseil fédéral a adopté les chiffres du budget 2019 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2020-2022 (PITF). Il prévoit, au budget 2019, un excédent de 1,3 milliard, qui s'explique non seulement par les recettes élevées issues de l'impôt anticipé, mais aussi par le rejet par le peuple des réformes soumises à votation l'an dernier. Adoptée par le Conseil des États, la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) devrait engendrer, à partir de la date probable de son entrée en vigueur en 2020, une nouvelle détérioration de la situation budgétaire.

L'excédent de 1,3 milliard inscrit au budget 2019 correspond, une fois corrigé des effets conjoncturels, à un excédent structurel de près de 1 milliard; en vertu des exigences du frein à l'endettement, le budget fédéral 2019 doit, en effet, atteindre un excédent de quelque 300 millions. Selon les chiffres adoptés, les recettes se montent à 73,6 milliards (+ 3,1 %) et les dépenses à 72,3 milliards (+ 1,8 %). Les principales causes de la hausse des dépenses sont la sécurité (dépenses de l'armée), la prévoyance sociale ainsi que la formation et la recherche. En raison de la croissance marquée des recettes, les parts des cantons aux recettes fédérales augmentent elles aussi fortement.

### Aperçu du budget 2019 et du plan financier 2020-2022

en milliard de francs	B 2018	B 2019	18/19	PF 2020	PF 2021	PF 2022	∅ TC 18/22
<b>1 Recettes</b>	<b>71.3</b>	<b>73.6</b>	3.1%	<b>75.5</b>	<b>77.1</b>	<b>79.1</b>	2.6%
2 Facteur conjoncturel	1.002	0.996		0.996	0.997	1.000	
3 Plafond dépenses selon frein endettement	71.5	73.3	2.5%	75.1	76.9	79.1	2.6%
<b>4 Dépenses</b>	<b>71.0</b>	<b>72.3</b>	1.8%	<b>75.6</b>	<b>76.8</b>	<b>78.1</b>	2.4%
Solde de financement [1-4]	0.3	1.3		-0.1	0.4	0.9	
Déficit conjoncturel autorisé [1-3]	-0.1	0.3		0.3	0.2	0.0	
<b>Solde structurel budget ordinaire [3-4]</b>	<b>0.4</b>	<b>1.0</b>		<b>-0.4</b>	<b>0.1</b>	<b>0.9</b>	

Les chiffres étant arrondis, d'éventuels écarts peuvent apparaître par rapport aux résultats.

Combinée au rejet de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, la progression considérable des recettes attendues au titre de l'impôt anticipé crée, temporairement, une certaine marge de manœuvre budgétaire. Les perspectives budgétaires sont, par contre, plutôt défavorables pour les années 2020 à 2022 du plan financier. En effet, approuvée par le Conseil des États, la loi fédérale sur la

Communiqué

réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) devrait grever le budget fédéral d'un montant total de quelque 1,4 milliard. Ce projet de loi est ainsi la cause principale du déficit attendu pour 2020. En outre, l'entrée en vigueur du projet de suppression de la pénalisation fiscale des couples mariés devrait également avoir pour effet de grever le budget de quelque 1 milliard à partir de 2021. Par ailleurs, le budget de la Confédération est confronté à d'autres demandes (tant de baisses d'impôts que de nouvelles dépenses) pour lesquelles la marge de manœuvre disponible est, pour l'instant, insuffisante.

Le Département fédéral des finances finalisera le message concernant le budget 2019 avec PITF 2020-2022 dans le courant de l'été, message que le Conseil fédéral devrait adopter le 22 août 2018.

**Renseignements:**

Philipp Rohr, responsable de la communication,  
Administration fédérale des finances AFF  
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

**Département responsable:**

Département fédéral des finances DFF

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par le document suivant:

- Dépenses et recettes prévues au budget 2019